

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 10 décembre 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 4 décembre 2015 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), M. Dominique SERGENT (à M. Xavier BASSELET)

Absents excusés : M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrelte MAILLARD, Danièle PETIT

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 15-6-6

Affaires Juridiques

Acquisition par la ville
d'un immeuble sis 2 rue César Loridan
Cadastré section BV n°153

Rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de sa stratégie foncière qui vise notamment à répondre aux orientations du PLH et aux obligations de la loi SRU, la commune a engagé un processus de négociation avec Madame Marguerite Delannoy en vue de l'acquisition de son habitation sise 2 rue César Loridan.

Une offre d'acquisition conforme à l'évaluation domaniale fixée à 135 000€ lui a été notifiée.

Par lettre en date du 10 novembre 2015, Madame Delannoy a confirmé son accord sur les modalités de cession.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à décider l'acquisition de l'immeuble sis 2 rue César Loridan moyennant un prix fixé à 135 000€;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
CA du 25 novembre 2015
Commission Générale du 1^{er} décembre 2015



Le Conseil
Adhère à la proposition et décide
Après avoir délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire